



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
20 juin 2014**

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le 20 juin 2014 à 18h30 en Mairie.

**Présents :**

BRUNEL Laurent, Maire - CLUZEL Michel, 1<sup>er</sup> adjoint - FAURE Guy, 2<sup>ème</sup> adjoint - DUCLAUX Eric, 3<sup>ème</sup> adjoint  
- BERNE Nadine, 4<sup>ème</sup> adjointe - MARTINON Catherine - BERTONNIER Pascale - PEYROT Céline -  
DUNOGIER Jacques - TRAVERSIER Michèle - RAMDANI Frédéric - CHANAL Ludovic

**Procurations :**

PEYROT Stéphane à BRUNEL Laurent  
DEBAUD Laetitia à PEYROT Céline

**Absent :**

BESSION Eric

**Secrétaire de séance :**

BERNE Nadine

Le compte-rendu du 2 juin est voté à l'unanimité

**Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue des élections des sénateurs**

Le Conseil municipal a procédé, à bulletin secret, à l'élection des trois délégués et des trois suppléants :  
Les délégués sont :

- M. CLUZEL Michel 12 voies (élu au 1<sup>er</sup> tour)
- M. BRUNEL Laurent 12 voies (élu au 1<sup>er</sup> tour)
- M. DUCLAUX Eric 6 voies (élu au 2<sup>ème</sup> tour)

Leurs suppléants sont :

- Mme TRAVERSIER Michèle 13 voies (élue au 1<sup>er</sup> tour)
- Mme DEBAUD Laetitia 12 voies (élue au 1<sup>er</sup> tour)
- Mme BERTONNIER Pascale 11 voies (élue au 1<sup>er</sup> tour)

13 pour  
1 contre : M. Dunogier

**Location de l'appartement n° 1 du multiservices**

Madame MESLIER Céline a déposé un dossier de demande de location pour le logement n° 1 du multiservices et remplit les conditions nécessaires à son obtention.

Un contrat de location sera établi à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Le loyer mensuel est fixé à 552.81 € comme précisé dans la délibération du 2 juin 2014.

La locataire devra verser une caution de 552.81 € correspondant à un mois de loyer et fournir une attestation d'assurance habitation en cours de validité.

12 pour  
2 abstentions :  
N. BERNE  
M. TRAVERSIER

**Bail commercial du multiservices**

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal que l'épicerie Vival a fermé ses portes.

Les gérants demandent la rédaction d'une convention de rupture anticipée de bail.

Le bail commercial de 3 ans qui a démarré au 1<sup>er</sup> avril 2012 devait se terminer au 31 mars 2015.

Il a indiqué que les loyers sont dus jusqu'à la fin du bail mais qu'une convention permettrait de chiffrer un montant moindre de loyers à devoir et de récupérer les locaux avant la fin du bail.

Le conseil municipal a donné son accord pour établir une convention de rupture anticipée de bail.

Les Ets Salomon devront restituer les clés du local vidé au 15 juillet 2014 et verser la somme de 4500 € à la commune pour rupture anticipée de bail.

Monsieur le Maire a été autorisé à rédiger une convention de rupture anticipée de bail, à signer tout document s'y rapportant et à émettre le titre de recette correspondant.

Voté à l'unanimité

Rythmes scolaires / PEDT et partenariats
--

Une modification de la délibération du 13 février 2014 est nécessaire concernant :

\* L'organisation des Temps d'Activités Périscolaires : ne se fera pas en alternance école privée / école publique mais en même temps pour tous les élève.

\* la durée du PEDT n'est plus d'un an mais de 6 mois.

\* un coordonnateur a été nommé : Mme Séverine OLLIER (pour une durée de 6 mois).

Voté à l'unanimité

Rythmes scolaires / Tarifications des TAP aux familles.

Les Temps d'activités périscolaires sont répartis en 5 périodes (entre chaque vacances scolaires)

Il sera demandé aux familles utilisatrices une participation de 10 € / enfant et par période.

Les familles recevront un titre de recette à la fin de chaque période d'activités.

Le règlement se fera comme pour la cantine / garderie auprès de la trésorerie de Tournon sur Rhône.

13 pour

1 contre : L. CHANAL

---

Séance levée à 22h00